



Comité des tiers payeurs

Le monde des PAE

Par Paul Loubier

Responsable du Comité des tiers payeurs

D'autres nouvelles me sont parvenues quant à la difficulté qu'éprouvent parfois des psychologues à se faire payer par une firme de programme d'aide aux employés (PAE) qui ferme ses portes après avoir éprouvé des difficultés d'opération ou qui tarde à payer sans donner au psychologue des explications recevables.

Lorsqu'il s'agit d'une fermeture de la firme, je crois qu'il est d'abord important de savoir si cette firme ferme tout simplement ses portes ou s'il y a faillite. À ma connaissance, les procédures pour tenter de réclamer son dû ne seront pas les mêmes. S'il s'agit plutôt d'un retard de paiement, le mieux semble être une lettre de mise en demeure de payer dans un délai fixé par vous. Mais après ?

J'ai déjà suggéré quelques avenues dans des articles précédents. Je vais les résumer ici. Le psychologue qui en est rendu à envoyer une mise en demeure pour se faire payer n'a vraisemblablement plus un contexte de collaboration acceptable et il y a lieu de cesser de recevoir des clients d'une telle firme. Si cette firme est le PAE d'un gros employeur de votre secteur, vous pouvez aviser le directeur des ressources humaines de cette entreprise que vous ne recevrez plus de ses employés en raison d'une difficulté à être payé par la firme de PAE, avec qui ils ont négocié une entente, dans un délai acceptable. Il est important ici de s'en tenir aux faits et de ne pas charger d'épithètes négatives la firme fautive.

Par la suite, le psychologue pourra chercher à établir une relation d'affaires avec un autre PAE. Il semble ici important de ne pas s'engager à avoir, sans gages

de sécurité, une relation non-protégée avec une entreprise privée de PAE. En effet, il vaut toujours mieux prendre le temps de connaître un peu son ou sa partenaire avant d'unir des liens. Qui est cette firme avec qui vous pensez établir une relation commerciale ? Elle existe depuis combien de temps ? Avez-vous parlé à quelques collègues pour savoir s'ils la connaissent et en ont eu de bons commentaires ? Si vous avez posé des questions quant aux délais de paiement, avez-vous été bien reçu ? Je tiens à répéter qu'il est important que vous soyez satisfait de la relation de collaboration avec un partenaire PAE. Il ne faut pas perdre de vue que dans le rapport avec une firme privée de PAE, vous n'êtes pas qu'un professionnel de la santé, vous êtes aussi un entrepreneur autonome qui doit assurer ses arrières!

Ceci dit, l'avenue la plus intéressante à moyen et long terme apparaît être une opération média dans laquelle nous parviendrons à ce que des articles paraissent dans des journaux ou magazines que lisent les gens d'affaires et où sera exposée la situation problématique qui survient chez certaines firmes privées de PAE. Nous voulons que les gens d'affaires soient au courant du genre de difficultés que peuvent vivre les psychologues et

autres professionnels qui reçoivent leurs employés via les firmes de PAE et les conséquences que les pratiques non-éthiques de certaines firmes peuvent avoir sur la continuité des services offerts à leur personnel. Des discussions ont déjà été amorcées pour qu'un tel plan de relations médias soit mis en branle. De telles démarches demandent que l'on engage des frais pour se payer les services de consultants expérimentés. L'APQ compte investir le montant nécessaire pour que des journalistes s'intéressent à ce problème en recourant à une firme de relations avec les médias. Vous serez avisé des développements dans ce secteur. L'objectif d'une telle opération est de contribuer à assainir le monde des firmes privées de programme d'aide aux employés(es). Il y a de très bonnes firmes qui ont depuis longtemps des pratiques très satisfaisantes pour les psychologues. Mais il y a aussi des firmes qui négocient à la baisse pour obtenir des contrats et ne peuvent alors offrir aux psychologues des conditions intéressantes. Elles se mettent aussi en situation périlleuse financièrement et ce sont les psychologues dont les factures demeurent non-payées qui peuvent éventuellement en faire les frais.

Espérant le tout susceptible de vous encourager, n'hésitez pas à contacter l'APQ pour nous informer de ce qui vous préoccupe dans ce monde des PAE ou pour offrir un coup de main. Sur ce, bon automne!